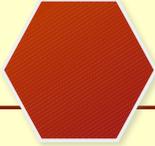


**BULLETIN
INFO
ALLEYRAS**

**N°3
Noël 2021**





Bulletin N°3

Mairie

Le bourg 43580 Alleyras

Tél:04 71 57 56 67

Horaires d'ouverture :

mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30

E-mail : mairie.alleyras@orange.fr

Site : www.alleyras.fr

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture :

mardi 9h00 à 11h00 et 14h00 à 16h00

mercredi de 15h00 à 19h00

Santé

• Cabinet d'infirmières et soins à domicile - 04 71 57 53 60

• Centre hospitalier Émile Roux, 12 BD docteur Chantemesse
43012 Le Puy en Velay à 30min d'Alleyras – 04 71 04 32 10

• Le 15 et le 18

• La commune dispose de deux défibrillateurs :

L'un sur la façade de la salle communale appelée « Petit théâtre » au bourg d'Alleyras

L'autre sur la façade du cabinet médical, avenue de la gare
au Pont d'Alleyras

Sommaire

p. 3 – Édito – État Civil

p. 4 – Nouveaux arrivants

p. 5 – Conseil Municipal

p. 13 – Réalisations – Projets

p. 14 – Communication

p. 15 – infos pratiques

p. 17 – Associations

p. 19 – Spectacle

p. 20 – Vie communale

p. 21 – Recette de cuisine

p. 22 – Portage de repas

Bulletin Info Alleyras

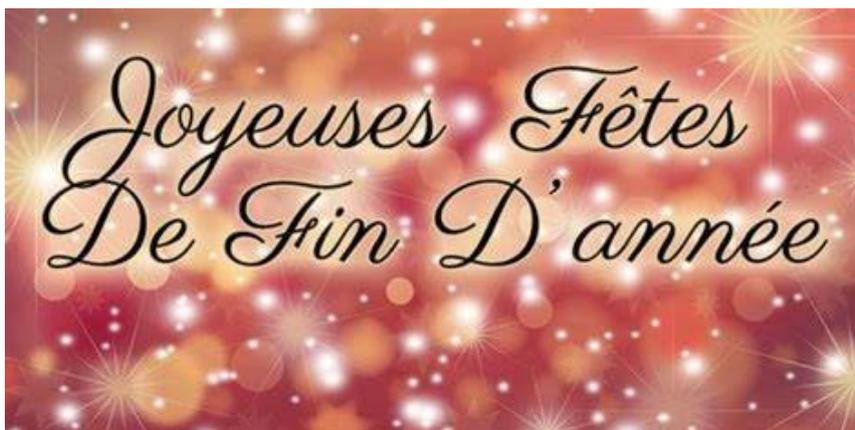
Éditeur : Mairie d'Alleyras

Concepteur : Alain Vinçon

Commission : les conseillers

Impression : IPNS

Franck Petit et le conseil municipal vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne santé. Que l'année 2022 soit heureuse et harmonieuse. Que vos rêves et vos projets se réalisent pleinement.



**Les habitants de la commune sont cordialement invités
aux vœux du Maire et des Conseillers
le dimanche 9 janvier 2022 à 11h00
à la salle des fêtes d'Alleyras**



Nous sommes heureux de vous présenter le 3ème numéro du bulletin municipal. Il revient sur une année où nous nous sommes attelés à continuer à améliorer le réseau d'eau. Les résultats obtenus par nos employés sont très satisfaisants. Je tiens à les en remercier.

Des travaux de voirie conséquents et plus que nécessaires ont aussi été réalisés côté margeride.

Des projets se mettent en place pour les années à venir, ils sont détaillés dans les pages suivantes.

Nous nous félicitons aussi de l'arrivée de nouveaux arrivants et œuvrons pour que notre commune devienne plus attractive, non seulement en saison estivale, mais également pour des installations à l'année. Ce qui fait notre force, votre force, c'est l'accueil, la convivialité, les moments de partage. Dans ces temps particuliers, vous avez su rester vous-mêmes, garder de l'humanité comme lors de la fête du bourg, lors des quelques réunions que nous avons organisées (notamment pour l'adressage) ou lors du concert donné en novembre au Petit Théâtre. Je tenais du fond du cœur à vous en remercier.

Je souhaiterais que nous nous retrouvions le 9 janvier prochain afin que nous vous présentions les vœux de l'équipe municipale.

Profitons de chaque instant que la vie nous offre pour maintenir la chaleur, la convivialité et la lumière au sein de notre petite communauté villageoise.

Joyeuses Fêtes de Noël, et...

« à l'an qui vient ! »

si nous ne sommes pas plus, ne soyons pas moins !



Naissance :

Paloma Rogez : née le 04 décembre 2021 au Puy en Velay

Décès :

Paulette Dufis: décédée le 18 mai 2021 à l'âge de 83 ans
épouse Verdier

Philippe Gagnepain : décédé le 01 Août 2021 à l'âge de 72 ans
Maire d'Alleyras de 2014 à 2020



Andrée Mercier : décédée le 28 octobre 2021 à l'âge de 88 ans
épouse De Jenken Eversmann



Nouveau arrivants

Le Pont d'Alleyras :

Cécile Gallien, 57 ans. Je me suis installée au pont d'Alleyras en juin dans l'ancienne maison de Jojo Merle. J'ai pu profiter de la fraîcheur de la rivière tout l'été, de belles promenades, puis de la cueillette des champignons, du brâme du cerfs et des couleurs magiques de l'automne. Tout ceci en alternant avec les travaux dans la maison.

Il est temps maintenant de développer mon activité professionnelle plus localement pour m'éviter des déplacements. Même si je peux travailler également de chez moi. Mon bureau donne sur la rivière, quel splendide cadre de travail...

Mon activité consiste à prendre en charge toutes les démarches administratives des petites entreprises, et de les accompagner dans leur gestion. Je fais l'interface entre clients, comptables, banquiers, administrations fiscales et sociales. Je les libère de la saisie comptable, de la facturation, du suivi des paiements et bien d'autres choses. Ils se concentrent ainsi sur le cœur de leur métier !

Après avoir géré mes propres entreprises pendant plus de 20 ans je mets mon expérience au profit de ces petites entreprises qui ne peuvent pas salarier une secrétaire.

J'interviens à la mission ou avec régularité, mais juste le nombre d'heures nécessaires. Je m'adapte à chaque situation.

Pour finir, je tiens à remercier toutes les personnes rencontrées pour l'accueil qu'elles m'ont réservé.



Le Pont d'Alleyras :

Laurent Savy, 49 ans. S'est installé au Pont d'Alleyras depuis le mois de septembre 2021 et travaille chez Michelin à Blavozy.

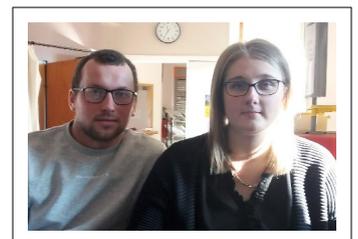


Anglard :

Annie et Robert Amitrano, 60 et 63 ans étaient en résidence secondaire depuis 2014 après avoir racheté la ferme Pradier. A la retraite de Robert le 1er janvier 2021, ils ont décidé de s'installer définitivement à Anglard (depuis juillet 2021).

Alleyras :

Laurie Séauve et Jérémy Roche, 21 ans chacun. Se sont installés à Alleyras le 01 mai 2021 dans l'ancienne maison de Paulette Rodde. Jérémy est agriculteur sur Champagnac travaille des terres à Alleyras et St Haon. Laurie travaille à Saugues dans un supermarché.





Compte rendu du Conseil Municipal du 30 06 2021

Ordre du jour :

- Demande de subvention de l'APE de Chambon le Chateau
 - Demande d'achat d'une partie de la parcelle AN 338 – bien de section
 - Demande d'achat des parcelles AN 75 et AN 76
 - Demande d'achat des parcelles AM 75 et AM 76
 - Déclassement et aliénation d'un délaissé de voie communale à Poucheresse
 - Demande d'achat de parcelles à Anglard
 - Demande d'achat de parcelles boisées et de landes
 - Demande d'achat par la commune d'une petite partie de la parcelle AI 150
 - Projet de création d'une société publique locale dénommée « Les Soleils du Devès »
 - Autorisation de faire pratiquer des diagnostics habitats des bâtiments communaux
-

• Demande de subvention de l'APE de Chambon le Château

Le Conseil Municipal décide, 11 pour

- Accorder à l'APE de Chambon le Château une aide financière de 200 €.

• Demande d'achat d'une partie de la parcelle AN 338 – bien de section

Le Conseil Municipal décide, 10 pour :

- de fixer le prix de vente à 3 € le m² soit :
 - 3720 € pour la superficie vendue de 1240 m² à Mr et Mme COUCARDON Joël
 - 348 € pour la superficie vendue de 116 m² à Mr FABRE Jean-Pierre
- de demander à Mr le Préfet de la Haute-Loire, de convoquer les électeurs de section d'Anglard afin qu'ils se prononcent sur la vente d'une superficie de 1240 m² à Mr et Mme COUCARDON Joël et de 116 m² à Mr FABRE Jean-Pierre (de la parcelle cadastrée section AN n° 338).
- fixe l'élection à la date du samedi 31 juillet 2021 de 9h à 11h en mairie d'Alleyras, qu'il pourra y avoir vote par procuration
- précise que le cabinet Actif de Brives-Charensac sera chargé de rédiger les actes administratifs de vente
- précise que Mr et Mme COUCARDON Joël et de Mr FABRE Jean-Pierre auront à leur charge les frais de géomètre en cas d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 338 à condition que les électeurs se prononcent favorablement au projet.

• Demande d'achat des parcelles AN 75 et AN 76

Le Conseil Municipal : 10 pour et 1 abstention (Arnaud).

- Autorise la vente à Mr CAMOIN Jean-Claude 5 pour et 5 contre (Gazanion, Petit, Vinçon , Rodde J, Rodde M)
- Décide de faire un bail rural à Mr Camoin pour les 2 parcelles (AN 75 et AN 76) pour un montant de fermage de 50 € l'hectare/an soit 12,05 € pour la superficie totale de 0,241 hectare à compter du 1er août 2021 -

• **Demande d'achat des parcelles AM 75 et AM 76**

Le Conseil Municipal, 11 pour

- Oriente Mme TEMPLIER vers le propriétaire des parcelles, celles-ci n'appartenant pas à la commune

• **Déclassement et aliénation d'un délaissé de voie communale à Pourcheresse**

Le Conseil municipal, 10 pour, 1 abstention (Gazanion)

- Constate que le déclassement du délaissé concerné d'une superficie d'environ 105 m² ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique
- Procède à son déclassement
Acte la vente à Mr Alain REDON, seul propriétaire riverain au prix de 3 € le m²
- Dit que les frais de géomètre et ceux concernant l'acte administratif réalisé par le cabinet Actif seront à la charge de l'acquéreur.
- Charge Mr le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette procédure et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

• **Demande d'achat de parcelles à Anglard**

Le Conseil Municipal : 11 pour

- décide d'ajourner cette délibération au motif de :
- demande des élus d'informations complémentaires sur les différentes parcelles faisant l'objet de la demande d'achat.

• **Demande d'achat de parcelles boisées et de landes**

Le Conseil Municipal, décide :

- 9 votes sont contre la demande d'achat de parcelles boisées et de landes et il y a 2 abstentions (Petit, Vinçon)

• **Demande d'achat par la commune d'une petite partie de la parcelle AI 150**

Le Conseil Municipal, 11 pour

- Autorise l'achat d'une partie de 17 m² de la parcelle AI 150 appartenant à PLOT Cécile.
- Fixe le prix d'achat à l'euro symbolique
- Charge le cabinet Actif de Brives-Charensac de rédiger les actes administratifs des ventes.
- Décide que les frais (enregistrement, acte...) concernant les transactions seront entièrement à la charge de la commune.
- Donne délégation au Maire pour signer tous les documents nécessaires aux ventes.

• **Projet de création d'une société publique locale dénommée «Les Soleils du Devès»**

Le Conseil Municipal, 5 pour, 4 abstentions (Arnaud, Camoin, Hugony, Ponsonnaille), 2 contre (Savy, Gazanion)

- Approuve le projet de statuts de la SPL « Les Soleils du Devès »,
- Décide d'adhérer à la Société Publique Locale « les soleils du Devès et de souscrire un capital social de 2 000 €
- Autorise Mr Le Maire pour verser la somme de 1 000 € représentant 50% du capital comme cela est prévu dans le projet de statut.
- Mandate Mr Franck PETIT pour représenter la commune pour la création de la société et lui donne délégation pour la signature des statuts.
- Autorise Mr Franck PETIT à postuler à un poste au conseil d'administration

• **Autorisation de faire pratiquer des diagnostics habitats des bâtiments communaux**

Le Conseil Municipal, 10 pour, 1 abstention (Gazanion)

- Autorise Mr le Maire à faire pratiquer des diagnostics habitats sur les bâtiments communaux par des organismes compétents.

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 10 2021

Ordre du jour :

- Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
 - Adhésion à la Fondation du Patrimoine
 - Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics (CDG43)
 - Demande d'aide financière pour un voyage scolaire
 - Déclassement et aliénation d'un délaissé de voie communale à Sanis
 - Demande d'achat de voirie communale au bourg
 - Demande d'achat d'une partie de la parcelle AN 499 – bien de section – à Anglard
 - Demande d'achat de la parcelle AI 41 – bien de section – au bourg
 - Retrait de la délibération n° 2 du 30 06 2021
 - Demande d'achat d'une partie de la parcelle AN 338 – bien de section – à Anglard
 - Demande d'achat du garage communal de la place de l'Église
 - Demande d'achat de parcelles communales à Anglard
 - Location des biens de section
 - DSP du camping
 - Mise en conformité de l'ancien bloc sanitaire du camping
 - Création d'un poste au service technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)
 - Enfouissement des réseaux secs à Gourlon et à Vabres
-

• Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour

- Rappelle l'intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation du territoire à travers la randonnée et PREND ACTE du PDIPR proposé par le Département dans le cadre de la concertation de 2019,

- Décide de donner un avis favorable sur les circuits de randonnée proposés sur le territoire communal, et d'inscrire au PDIPR, les chemins suivants à l'exception des tronçons empruntant des parcelles privées appartenant à des particuliers

Chemin PR 243 dénommé La Croix de L'Estrade

Chemin PR 244 dénommé Le Circuit d'Arsac

Chemin PR 245 dénommé Le Moulard

Chemin PR 314 dénommé Le château d'Agrain

Chemin GR 470 dénommé Sources et Gorges de l'Allier

- S'engage à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR hormis tronçons empruntant des parcelles privées appartenant à des particuliers

- S'engage à inscrire les itinéraires concernés et la volonté de les pérenniser dans les documents d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de leur élaboration (SCOT, PLU, PADD, DOG, PDU)

- S'engage en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.

• Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, décide d'adhérer à la fondation du patrimoine pour un coût de 55 €.

• **Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics (CDG43)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, décide que :

- La proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion est acceptée.
- Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure tout acte en découlant et engager les frais relatifs.
- Le Maire a délégation pour résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme.

• **Demande d'aide financière pour un voyage scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, décide, d'accorder une aide de 50 € et de verser l'aide directement à la famille uniquement sur la présentation d'une attestation du directeur du collège confirmant la présence effective de l'enfant au voyage.

• **Déclassement et aliénation d'un délaissé de voie communale à Sanis**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, 1 abstention (Gazanion)

- Constate que le déclassement du délaissé concerné d'une superficie d'environ 45 m² ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique
- Procède à son déclassement
- Acte la vente à Mme Bernadette DESCHOMETS, seule propriétaire riveraine au prix de 3 € le m²
- Dit que les frais de géomètre et ceux concernant l'acte administratif réalisé par le cabinet Actif seront à la charge de l'acquéreur.
- Charge Mr le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette procédure et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

• **Demande d'achat de voirie communale au bourg**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas vendre de voirie communale.

• **Demande d'achat d'une partie de la parcelle AN 499 – bien de section – à Anglard**

Mme RODDE Madeleine, étant la Présidente de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et des Biens de Section de la Commune d'Alleyras ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 10 pour

- de fixer le prix de vente à 3 € le m² (soit 2100 € pour une superficie vendue de 700 m², prix indicatif à confirmer en fonction de la surface exacte vendue)
- de demander à Mr le Maire d'Alleyras, de convoquer les électeurs de section d'Anglard afin qu'ils se prononcent sur la vente d'une superficie d'environ 700 m² à Mr et Mme PRADIER Roland de la parcelle cadastrée section AN n° 499
- fixe l'élection à la date du Dimanche 21 novembre 2021 de 9h à 11h en mairie d'Alleyras.
- qu'il n'y aura pas de vote par correspondance ni de vote par procuration
- précise que le cabinet Actif de Brives-Charensac sera chargé de rédiger l'acte administratif de vente
- précise que Mr et Mme PRADIER Roland auront à leur charge les frais de géomètre en cas d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 499 à condition que les électeurs se prononcent favorablement au projet.

• **Demande d'achat de la parcelle AI 41 – bien de section – au bourg**

Mme RODDE Madeleine, étant la Présidente de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et des Biens de Section de la Commune d'Alleyras ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 10 pour

- de fixer le prix de vente à 1 500 € l'hectare soit : 352,50 € pour une superficie totale de 2350 m²
- de demander à Mr le Maire d'Alleyras de convoquer les électeurs de section du bourg d'Alleyras afin qu'ils se prononcent sur la vente à Mme LEGRAND Marie-Odile de la parcelle cadastrée section AI n° 41
- fixe l'élection à la date du Dimanche 21 novembre 2021 de 14h à 16h en mairie d'Alleyras.
- qu'il n'y aura pas de vote par correspondance ni de vote par procuration
- précise que le cabinet Actif de Brives-Charensac sera chargé de rédiger l'acte administratif de vente
- précise que Mme LEGRAND Marie-Odile aura à sa charge les frais de géomètre en cas d'acquisition d'une partie de la parcelle AI 41 à condition que les électeurs se prononcent favorablement au projet.

• **Retrait de la délibération n° 2 du 30 06 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, décide de retirer la délibération 02 du 30.06.2021 et d'en prendre une nouvelle.

• **Demande d'achat d'une partie de la parcelle AN 338 – bien de section – à Anglard**

Mme RODDE Madeleine, étant la Présidente de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et des Biens de Section de la Commune d'Alleyras ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 10 pour

- de fixer le prix de vente à 3 € le m² soit :
 - 4020 € pour la superficie vendue de 1340 m² à Mr et Mme COUCARDON Joël (prix indicatif à confirmer en fonction de la surface exacte vendue)
 - 660 € pour la superficie vendue de 220 m² à Mr FABRE Jean-Pierre (prix indicatif à confirmer en fonction de la surface exacte vendue)
- de demander à Mr le Maire, de convoquer les électeurs de section d'Anglard afin qu'ils se prononcent sur la vente d'une superficie d'environ 1340 m² à Mr et Mme COUCARDON Joël et d'environ 220 m² à Mr FABRE Jean-Pierre - de la parcelle cadastrée section AN n° 338.
- fixe l'élection à la date du Dimanche 21 Novembre 2021 de 9h à 11h en mairie d'Alleyras.
- qu'il n'y aura pas de vote par correspondance ni de vote par procuration
- précise que le cabinet Actif de Brives-Charensac sera chargé de rédiger les actes administratifs de vente
- précise que Mr et Mme COUCARDON Joël et de Mr FABRE Jean-Pierre auront à leur charge les frais de géomètre en cas d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 338 à condition que les électeurs se prononcent favorablement au projet.

• **Demande d'achat du garage communal de la place de l'église**

Mr VINÇON étant locataire de ce garage ne prend pas part au vote.

Mr GAZANION faisant partie de la famille des demandeurs ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 7 contre et 2 abstentions (Petit, Grand), se prononce contre la vente du garage communal.

• **Demande d'achat de parcelles communales à Anglard**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de ne pas vendre les parcelles communales mais de les louer
- 8 pour, 1 abstention (Camoin), 2 contre (Hugony, Ponsonnaille)

- décide que la commission de la gestion des terrains et des bâtiments communaux se réunira et décidera du type de bail et de la répartition entre les demandeurs, avant de les faire valider au prochain conseil municipal 10 pour, 1 abstention (Grand)

• **Location des biens de section**

Mme RODDE Madeleine, étant la Présidente de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et des Biens de Section de la Commune d'Alleyras ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 pour, 6 abstentions (Ponsonnaille, Gazanion, Petit, Hugony, Arnaud, Camoin) décide de faire payer de loyers aux agriculteurs et sollicite la commission de la gestion des terrains et des bâtiments communaux pour réaliser les baux.

• **DSP du camping**

Mr PETIT étant partie prenante ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, décide de lancer une nouvelle procédure pour la Délégation de Service Public du camping et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et met en place la commission de concession avec 3 représentants titulaires et 3 suppléants comme suit :

Titulaires : GAZANION Philippe, VINÇON Alain, SAVY Jérôme

Suppléants : RODDE Jacques, PONSONNAILLE Jean-Paul, GRAND Michel

• **Mise en conformité de l'ancien bloc sanitaire du camping**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour, 1 abstention (Gazanion), accepte de rénover et de mettre en conformité l'ancien bloc sanitaire du camping et autorise Monsieur le Maire à demander des devis.

• **Création d'un poste au service technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste :

Travaux d'entretien courant des équipements

Travaux d'entretien courant des bâtiments : maçonnerie, peinture, plomberie...

Utilisation et maintenance courante de l'outillage

Exécution des travaux de chaussée, terrassements, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue de la voie publique

Entretien et nettoyage des espaces et voies publics,

Entretien des réseaux d'eau et d'assainissement, pompes de relevage

Entretien du cimetière....

Durée du contrat : 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération : SMIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 pour, 1 abstention (Petit), 1 contre (Gazanion) décide de créer 1 poste dans le cadre parcours emploi compétences selon les conditions énoncées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement et à signer tous documents utiles.

• **Enfouissement des réseaux secs à Gurlon et à Vabres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour, souhaite poursuivre le projet d'enfouissement des réseaux secs à Gurlon et à Vabres et autorise Monsieur le Maire à demander une étude détaillée et un chiffrage plus précis.

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 12 2021

Ordre du jour :

- Vente bien de la section d'Alleyras à Mme LEGRAND Marie-Odile
 - Vente bien de la section d'Anglard à Mr et Mme PRADIER Roland
 - Vente bien de la section d'Anglard à Mr et Mme COUCARDON Joël et Mr FABRE Jean-Pierre
 - Locations terrains communaux d'Anglard
 - Demande d'achat de la cure d'Alleyras
 - Demande d'achat d'une concession au cimetière d'Alleyras
 - Demande d'aide financière de l'APE de Chambon le Château
 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la facturation 2022
 - Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022
 - Projet contrat Ambitions de la Région
-

• **Vente bien de la section d'Alleyras à Mme LEGRAND Marie-Odile**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 7 pour

Décide qu'en l'absence de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat dans le département statuera, par arrêté motivé, sur la vente.

• **Vente bien de la section d'Anglard à Mr et Mme PRADIER Roland**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour

Décide qu'en l'absence de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat dans le département statuera, par arrêté motivé, sur la vente.

• **Vente bien de la section d'Anglard à Mr et Mme COUCARDON Joël et Mr FABRE Jean-Pierre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour

Décide qu'en l'absence de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat dans le département statuera, par arrêté motivé, sur la vente.

• **Locations terrains communaux d'Anglard**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour – 1 abstention (Ponsonnaille)

Autorise Mr le Maire à solliciter les agriculteurs pour qu'ils fassent une proposition de fermage pour chaque parcelle qui leur sont pressenties.

• **Demande d'achat de la cure d'Alleyras**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

Se prononce contre la vente de la cure d'Alleyras.

• **Demande d'achat d'une concession au cimetière d'Alleyras**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour

Décide de vendre à Mr et Mme PRINGAULT une concession au cimetière d'Alleyras selon les modalités énoncées dans la délibération n° 8 du 30.07.2020.

• **Demande d'aide financière de l'APE de Chambon le Château**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour

Décide d'accorder à l'APE de Chambon le Château une aide financière de 200 €.

• **Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la facturation 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, 11 pour

Tarifs de l'eau (hors agriculteurs) :

Abonnement compteur : 25 €

Tranche 1 (de 0 à 50 m3) : 0,70 €
 Tranche 2 (de 51 à 200 m3) : 0,58 €
 Tranche 3 (de 201 m3 à 1000 m3) : 0,46 €
 Tranche 4 (plus de 1000 m3) : 1,00 €

Tarifs de l'eau pour les agriculteurs :

Abonnement compteur : 25 €
 Tranche 1 (de 0 à 50 m3) : 0,50 €
 Tranche 2 (de 51 à 200 m3) : 0,45 €
 Tranche 3 (de 201 à 1000 m3) : 0,38 €
 Tranche 4 (de plus de 1000 m3) : 0,38 €

Assainissement :

Redevance par branchement : 30 €
 • Redevance sur la consommation (hors agriculteurs) :
 Tranche 1 (de 0 à 1000 m3) : 0,50 € par m3
 Tranche 2 (plus de 1000 m3) : 1,00 € par m3
 • Redevance sur la consommation pour les agriculteurs :
 Tranche 1 (de 0 à 200 m3) : 0,40 € par m3

• Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

Budget principal

Chapitre/article	Libellé	Montant
21/21318	Autres bâtiments publics	8000
21/2151	Réseaux de voirie	8000
21/21578	Autre matériel et outillage de voirie	6000
21/2158	Autres installations, matériel	5000
21/2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2500
21/2188	Autres immobilisations corporelles	5000
23/2313	Constructions	11000
23/2315	Installations, matériel et outillage technique	20000
	Total	65500

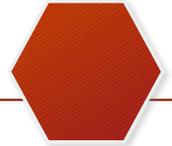
Budget service Eau et Assainissement

Chapitre/article	Libellé	Montant
23/2313	Constructions	10000
23/2315	Installations, matériel et outillage techniques	8000
21/2156	Matériel spécifique d'exploitation	4000
21/2158	Autres	5000
20/203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion	8000
	TOTAL	35000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour
 Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 pour le budget principal et pour le budget service Eau et Assainissement, comme présentées ci-dessus.

• Projet contrat Ambitions de la Région

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour
 Décide de lancer les projets :
 - Rénovation de l'ancienne cure en logement(s) locatif(s)
 - Réfection de la toiture et du clocher de l'Église de Vabres



Adressage des rues de la commune :

Après avoir consulté des personnes sur chaque hameau de notre commune la commission en charge du projet d'adressage a fait remonter les informations et a présenté, en présence du maire, une esquisse des noms pressentis pour les rues de nos villages lors d'une réunion publique au petit théâtre en juillet dernier. Quelques modifications ont été apportées suite aux remarques de l'assistance.

A l'heure actuelle les services adressages de la Poste refusent de prendre en compte le nom des hameaux. Refusant de céder aux contraintes technocratiques d'un système complètement déraciné, nous avons engagé un bras de fer avec les services concernés et nous n'avons pas l'air d'être les seuls. Nous ne céderons pas, ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons conserver les noms de nos villages.

Voierie : Des travaux assez conséquents de goudronnage ont été entrepris sur Pourcheresse, au Mazel et à Sanis.

Réseau d'eau : Les employés communaux ont traqué sans relâche les fuites d'eau sur notre réseau. Les interventions les plus importantes ont eu lieu sur Vabres, au Bourg ainsi qu'aux « Champs Rouges ». Notre volume journalier est aujourd'hui le plus bas observé par notre employé communal Philippe Bouchut depuis 2005. A nous de rester vigilants et réactifs !



Point Multi-service : Après avoir isolé et rénové la partie épicerie et repris les huisseries et le plafond de l'espace bar, nous entamons la reprise complète de l'avancée qui était en très mauvais état. Gageons que ce nouvel outil de travail permettra aux gérants de vous accueillir et de développer leur activité avec plus d'aisance.

Eau : Non contents d'avoir réussi à réparer de nombreuses fuites (voir plus haut), nous

travaillons sur plusieurs pistes afin d'être moins dépendants de notre fournisseur actuel.

Travaux : Un projet d'enfouissement des réseaux secs sur Vabres et Gurlon est en cours d'étude. S'il voit le jour, il va sans dire que nous ferons tout pour revoir l'eau couler à la fontaine de Gurlon.

Camping : Après 4 années de délégation de la gestion du camping à Estelle Petit, nous relançons un appel à candidature pour une nouvelle DSP (délégation de Service Public) et profitons de ce renouvellement pour procéder à une mise aux normes nécessaires de l'ancien bloc sanitaire et à un entretien des mini-chalets (lins percés, lasure écaillée, mobilier en fin de vie...)

Création d'un emploi dans le cadre « parcours emploi compétences » d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures pour un contrat de 9 mois avec la possibilité de renouvellement de 9 mois supplémentaires. La rémunération de cet emploi est subventionné à hauteur de 80% par l'état.

-



Communication

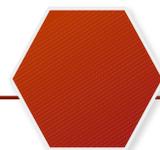
Dans un souci de communication avec ses administrés, le conseil municipal étudie différents modes de communication qui remplaceraient avantageusement le système d'affichage public sur les différents panneaux qui existent aujourd'hui, qui posent de nombreux problèmes quand à la durée de vie des affichages (pluie, vent etc.) et qui ne résolvent pas le problème des annonces urgentes pour la bonne information des habitants de la commune (coupure d'eau, d'électricité, de fermeture de route, d'alerte imminente de crues ou de chute de neige)

Nous sommes bien conscients que nombre de personnes parmi nous ont des difficultés à se déplacer pour aller consulter les panneaux d'affichage, donc c'est l'information qui viendra directement chez eux et cassera ce sentiment d'isolement que certains peuvent ressentir.

Les diverses associations de la commune auront à leur disposition un formidable outil de communication qui touchera tout le monde. Les spectacles organisés par l'association de la bibliothèque seront connus de tous et amèneront certainement un plus grand nombre de spectateurs et cela permettra aussi de réaliser une meilleure recette donc de recevoir des spectacles de plus en plus attractifs.

À ce jour 85 communes en Haute-Loire et plus de 5000 stations en France se sont équipées de ce système d'informations aux citoyens.

Grâce à un système innovant, la mairie va pouvoir vous diffuser rapidement et gratuitement des alertes et des informations concernant votre vie de tous les jours



Rencontre numérique à Alleyras

Beaucoup de personnes se sentent totalement dépassées par l'informatique et c'est bien normal, elles n'ont simplement pas eu l'occasion de se former.

Mais ce n'est pas une fatalité et il n'y a pas d'âge ni de niveau pour commencer !

Pour cette raison, la mairie d'Alleyras et la communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles vous proposent de vous accompagner gratuitement et facilement dans la découverte et la prise en main de l'informatique (ordinateur, tablette, smartphone).

La mairie d'Alleyras vous donne ainsi rendez-vous le jeudi 13 janvier à 10h pour une première rencontre avec le conseiller numérique. Ce moment convivial sera l'occasion d'échanger sur vos besoins et vos ressentis face au numérique.

Un agent de la communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles assurera également une présentation des espaces France Services récemment installés à Cayres, Costaros et Landos. Ce nouveau service public est un guichet unique qui donne accès aux principaux organismes de services publics.





RENCONTRE NUMÉRIQUE

OUVERT À TOUS - GRATUIT

JEUDI 13 JANVIER 2022
à 10 heures à la Mairie
d'ALLEYRAS

Renseignements auprès de : **Clément CHAZOT**

 06.98.26.88.45  clement.chazot@conseiller-numerique.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Conseiller numérique

Un conseiller numérique présent sur le territoire du Pays de Cayres-Pradelles.

Recruté par la communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles, Clément CHAZOT aide les personnes pour lesquelles le numérique n'est pas une évidence.

Ce dernier dispense des formations individuelles sur rendez-vous et proposera très prochainement des ateliers collectifs.

Il assurera également à partir de début 2022 des permanences au sein de plusieurs mairies de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles.

Ces formations gratuites et ouvertes à tous, couvrent de nombreux thèmes :

prise en main d'un équipement informatique (tablette, smartphone, ordinateur), navigation sur Internet, création d'une adresse mail...

De manière ludique et conviviale, Clément vous permettra d'appréhender sereinement et à votre rythme le numérique.

Il est possible de prendre rendez-vous avec le conseiller numérique au sein des espaces France Services de Cayres, Costaros et Landos ou bien par téléphone au 06 98 26 88 45.



 **CONSEILLER NUMÉRIQUE**
France services

Clément CHAZOT
Conseiller numérique
☎ 06.98.26.88.45

 **PAYS DE CAYRES PRADELLES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FORMATION À L'INFORMATIQUE ET AU NUMÉRIQUE

GRATUIT – SUR INSCRIPTION

-  Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette etc.)
-  Naviguer sur Internet.
-  Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.
-  Envoyer, recevoir, gérer mes courriels.
-  Apprendre les bases du traitement de texte.
-  Installer et utiliser des applications utiles sur mon smartphone.
-  Créer et gérer (stocker, ranger, partager) mes contenus numériques.



RAPPEL :
points numériques en libre accès dans les espaces France Services de Cayres, Costaros et Landos

[Clément CHAZOT, Conseiller numérique](#)



Du projet à la concrétisation: l'aménagement aux abords du four prend un nouveau tournant !

Dans le respect du but qu'elle s'est toujours fixée, l'association affirme sa volonté de créer des espaces conviviaux pour les habitants du village. Le premier volet de cette ambition a vu le jour avec l'inauguration du four en 2013. Depuis, les Bureaux successifs ont eu à cœur d'imaginer un second volet. La création d'un espace de convivialité autour du four communal du bourg a donc paru comme une évidence. Aujourd'hui, le Bureau souhaite passer du projet à la réalisation et les premiers coups de pioche ont même déjà été donnés.

Le projet en quelques mots:

Il consiste en la construction d'un auvent et la création d'un terrain de pétanque, aux abords du four banal du bourg d'Alleyras, sur le même terrain communal.

Cet auvent se compose d'une structure bois avec un toit à une pente et une couverture en tuiles rondes, assortie à celle du four, le tout reposant sur une dalle en ciment.

L'auvent prend appui sur le mur de soutien de la place de l'église et sur le mur du four. Il sera ouvert sur les deux autres côtés.

Il sera donc invisible de la place de l'église car masqué par le mur d'enceinte de cette même place et n'occultera pas la vue sur Vabres et la vallée de l'Allier.

Par son aspect architectural, sa volumétrie, les matériaux et les couleurs choisis, il s'insérera au mieux dans le paysage. Des tables et chaises seront à disposition sous l'auvent. Le bâtiment sera raccordé à l'électricité afin de pouvoir bénéficier d'un éclairage en soirée.

L'espace situé en contrebas du four (et du auvent) sera aménagé en terrain de pétanque avec un cheminement adapté et paysagé pour y accéder. Afin de faciliter son entretien, une membrane sera installée sous la surface.

Un projet mené conjointement par la commune d'Alleyras et l'association

Quel est le rôle de chacune des entités?

Implication de l'association:

L'association a imaginé, animé puis instruit le projet. Elle l'a présenté et défendu auprès de la municipalité, propriétaire du terrain d'implantation.

Elle a réalisé le dossier en vue du dépôt de permis de construire à l'aide de Stéphan Ziak (architecte), habitant du village. Nous en profitons pour le remercier et vous pourrez découvrir deux visuels réalisés par ses soins ci-dessous.

L'association participe directement au financement de la fourniture de la structure bois et de la toiture. Le budget prévisionnel de cette construction s'élève à 7000€ TTC.

L'entreprise Serge Reymond a été choisie par l'association pour fournir l'ensemble.

L'association se chargera de la pose du auvent, et pour se faire, elle animera des journées de travail autour de ses bénévoles. Elle pourra avoir recours ponctuellement à des journées de prestation de service auprès de l'entreprise Serge Reymond, en particulier pour fixer la structure bois qui nécessitera un appui mécanique.

Le terrain de pétanque sera réalisé par les bénévoles de l'association.

Implication de la commune d'Alleyras:

La commune d'Alleyras représentée par son Maire, Franck Petit, s'engage dans ce projet d'aménagement et réalisera:

- Le nivellement/ terrassement du terrain
- Le coulage d'une dalle en ciment qui accueillera l'auvent

La municipalité, que nous remercions pour son engagement, sera maître d'œuvre et maître d'ouvrage comme les travaux sont réalisés sur un terrain qui lui appartient. L'auvent et le terrain de pétanque lui appartiendront tout comme le four.

La réalisation des travaux:

Elle a déjà débuté autour d'Alain Chambefort, membre bien connu de notre association pour ses multiples engagements autour des projets associatifs depuis des années. C'est lui même qui a fait la couverture du toit du four en 2012 et c'est également à lui que nous devons les murets en terrasse sous le four, réalisés en 2020.



Au printemps 2021, Alain a commencé par trier les pierres présentes sur le site, il a ensuite érigé un mur de soutènement à proximité du futur terrain de pétanque.

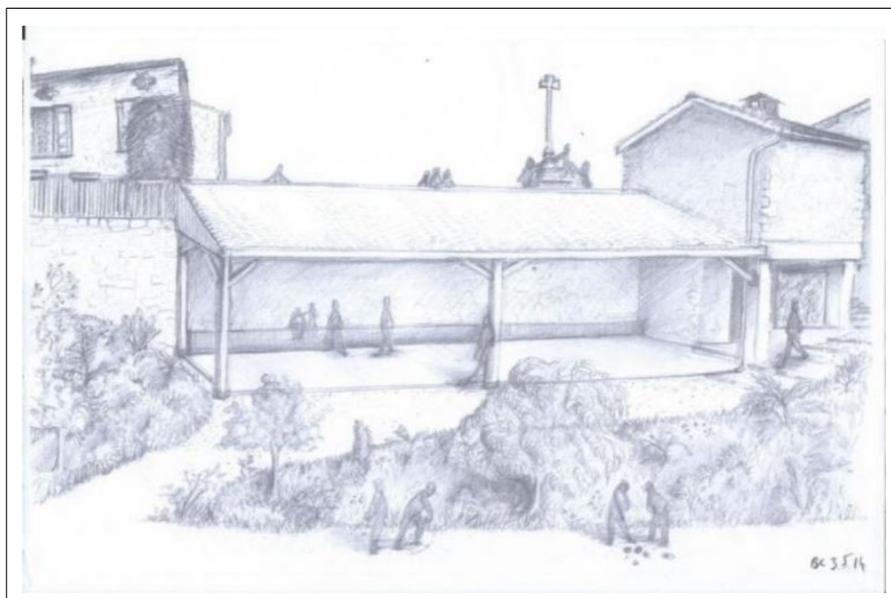
A l'automne, nous espérons l'intervention de la commune par le biais de ses employés et de la pelle mécanique pour finir le nivellement / terrassement. Ensuite, il sera temps de couler la dalle ciment.

La commande pour la fourniture de bois est sur le point d'être passée par l'association afin que Serge Reymond puisse livrer la structure bois au printemps prochain.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier très chaleureusement Alain pour son investissement sans faille et sa force de travail considérable. Nous savons également pouvoir compter sur place sur Yvon Gacon, qui, aux côtés de Clément Brun, sera un relai associatif précieux.

L'avancée des travaux (juin - décembre 2021):

- . Le Permis de Construire déposé par la Mairie au printemps a été accordé le 29/06/21
- . L'association, autour d'Alain Chambefort, a commencé le terrassement et l'édification de murs en pierre sèche. Les espaces se dessinent donc. Le coffrage de la dalle est en cours à l'aide d'un muret.
- . L'intervention de la Mairie pour le terrassement / nivellement est espérée entre fin septembre et début octobre.
- . Le coulage de la dalle ciment se fera idéalement dans la foulée avant l'hiver.



Première esquisse du projet réalisée par Barbara Coudène (2015)

Nous avons décidé d'élargir nos moyens de communication afin de partager avec vous nos dernières actualités et nos projets. Nous sommes donc maintenant présents sur les réseaux sociaux :

- Instagram: @lesamisdubourgalleyras
- Facebook : Les amis du bourg d'Alleyras

Nous vous invitons à nous suivre et à partager nos actualités. Et de manière plus traditionnelle, nous pouvons être joints:

- sur Gmail: alleyras@gmail.com
- par courrier au siège social de l'association:
Chez Clément Brun, Pont d'Alleyras, 43580, Alleyras

Spectacle



Grifol en concert



Samedi 20 novembre, ce sont une cinquantaine de personnes qui sont venues applaudir le groupe GRIFOL, au Petit Théâtre d'Alleyras !

Quatre jeunes femmes aux belles voix pour chanter A Cappella tout un répertoire traditionnel, mais aussi pour faire danser le public tout au long de la soirée ! Bien sûr, le buffet de douceurs sucrées était préparé par les bénévoles pour régaler les palais.

Une sympathique soirée qui sera suivie de bien d'autres spectacles au cours de l'année 2022 et un grand merci à GRIFOL et au public présent !



Vie communale

Votes pour la vente de biens sectionnaux

Dimanche 21 novembre, les habitants d'Anglard et du Bourg ont eu à se prononcer sur les demandes d'achat de parcelles en bien de section.

La demande d'achat de la parcelle AN 499 à Anglard a été approuvée par 5 voix pour et 3 voix contre. N'ayant pas la majorité absolue, doit être soumise à l'approbation de la Préfecture.

La demande d'achat de la parcelle AN 338 à Anglard a été approuvée par 5 voix pour et 3 voix contre. N'ayant pas la majorité absolue, doit être soumise à l'approbation de la Préfecture.

La demande d'achat de la parcelle AI 41 à Alleyras a été approuvée par 14 voix pour et 11 voix contre. N'ayant pas la majorité absolue, doit être soumise à l'approbation de la Préfecture.

Projet Contrat Ambitions de la Région

La commune a souhaité déposer 2 dossiers de demande de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui lance pour la nouvelle mandature une enveloppe Ambition Région afin de soutenir le développement des communes.

Le projet le plus important est celui de la rénovation de la Cure d'Alleyras : Isolation, chauffage, réhabilitation intérieure en vue d'en faire un logement locatif.

L'autre concerne la réfection de la toiture et du clocher de l'Église de Vabres afin de résoudre le problème des gouttières qui commencent à endommager le bâtiment. Nous en profiterons pour reprendre le dossier de classement d'une des cloches de l'édifice, l'une des plus vieilles du département.

Ces projets ont été approuvés par l'ensemble de l'équipe municipale.



La Truffade d'Auvergne maison

Comme son nom l'indique, la Truffade d'Auvergne est un plat traditionnel auvergnat. Plus précisément originaire des monts Cantal, il s'agissait du plat unique servi les jours de batteuse. Préparé à base d'ingrédients issus de la ferme, il s'agit d'un savant mélange de pommes de terre rissolées ("trufa" signifiant "pomme de terre" en occitan) et de Tome Fraîche de Cantal ou d'Aubrac.

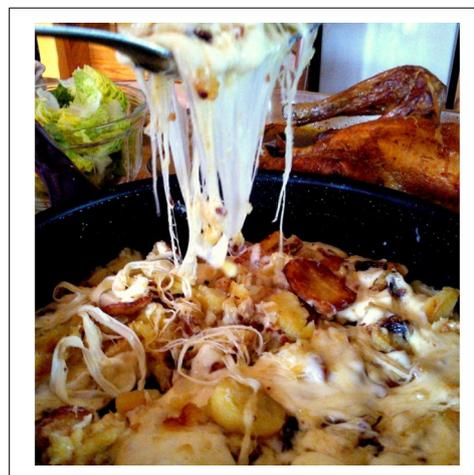
Recette de la Truffade d'Auvergne maison

Ce plat typique est traditionnellement servi avec une salade verte et de la saucisse auvergnate. Mais vous pouvez tout à fait l'accompagner de jambon fermier et autre salaison fermière locale. Il est parfois préparé avec des lardons également.

Très simple à réaliser, la Truffade d'Auvergne fera sans aucun doute de l'ombre à la tartiflette dans vos assiettes, cet hiver. Délicieuse et très peu onéreuse : l'essayer, c'est l'adopter.

Recette pour 4 personnes, vous aurez besoin :

- 1 kg de pomme de terre à chair ferme
- 400 g de Tome Fraîche
- 1 gousse d'ail
- sel, poivre
- lard blanc
- lardons (optionnel)



Préparation de la Truffade d'Auvergne

1. Lavez, épluchez et coupez en lamelles les pommes de terre.
2. Dans une sauteuse, faites fondre le lard blanc. Ajoutez les lamelles de pommes de terre et faites-les rissoler. Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter des lardons. Salez et poivrez.
3. Coupez finement l'ail et ajoutez-le à la préparation.
4. Pendant ce temps, détaillez la Tome Fraîche au lait cru et entier en lamelles.
5. Lorsque les pommes de terre sont prêtes, retirez la cocotte du feu. Ajoutez les fines tranches de Tome par-dessus afin qu'elles fondent doucement sur les pommes de terre très chaudes. Mélangez jusqu'à ce que la texture devienne "filante".

Votre Truffade d'Auvergne est prête !

Servez immédiatement et dégustez-la très chaude, accompagnée d'un jambon sec et d'une bonne salade verte.

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Un service pour favoriser le maintien à domicile des séniors

Le portage de repas à domicile est une aide précieuse pour les personnes âgées et leur entourage : pas de courses à faire, pas de préparation et des repas équilibrés élaborés par une diététicienne. De plus, la rencontre régulière avec l'agent de livraison permet de rompre la solitude.

Ce service reste néanmoins ouvert à tous, peu importe l'âge.

Les repas sont préparés par les cuisiniers de la maison de retraite Saint Christophe de Pradelles et distribués par un agent de la Communauté de Communes.

Un repas est composé :

- Entrée
- Plat principal
- Laitage
- Dessert
- Soupe pour le soir

Le prix d'un repas est de 7€ (facturation mensuelle)

Pour des raisons d'organisation les régimes spéciaux ne peuvent pas être pris en compte.

Un fonctionnement en liaison froide

La livraison s'effectue en « liaison froide » c'est à dire que les repas seront livrés dans un camion réfrigéré, pour un jour ou deux jours.

Le service est assuré pour les 7 jours de la semaine toute l'année avec 4 livraisons par semaine (les livraisons peuvent être décalés en fonction des jours fériés ou imprévus)

Le repas de	Est livré le
Lundi	Samedi matin
Mardi	Lundi journée
Mercredi	Lundi journée
Jeudi	Mercredi matin
Vendredi	Mercredi matin
Samedi	Vendredi matin
Dimanche	Vendredi matin

Les différents plats sont livrés dans des emballages à usage unique. Ils peuvent être réchauffés au four classique à la casserole ou au micro-onde.

Le jour de fabrication et la date limite de consommation (DLC) sont indiqués sur l'étiquette collée sur chaque barquette. Pour plus de facilité, l'agent de livraison marque le jour de consommation sur le sac contenant les barquettes.

Une organisation souple

Sur le plan pratique il convient de souligner la grande souplesse de l'organisation : pas de durée d'engagement. Le nombre de repas par semaine est librement choisi par l'intéressé.

La commande ou l'annulation reste possible 4 jours à l'avance et les réservations se font auprès de la Communauté de Communes (04 71 57 88 00).